

L'ÉCONOMIE SOCIALE

Une réponse aux besoins de proximité

Pierre PERARD

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MAI 15

Économie sociale



COMPRENDRE POUR AGIR

L'ÉCONOMIE SOCIALE
Une réponse aux besoins de proximité

Pierre PERARD

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS | 2 |
| INTRODUCTION | 3 |
| I. Les services de proximité : une relation singulière entre le prestataire et l'utilisateur | 4 |
| 1. Un secteur difficile à cerner en Europe | 4 |
| 2. Entre proximité objective et proximité subjective : le rôle de la confiance | 4 |
| 3. Des services individuels engendrant de nombreux bénéfices collectifs | 5 |
| II. Les circuits courts : des liens plus directs entre producteurs et consommateurs | 6 |
| 1. Une volonté de retour au « local » | 6 |
| 2. Des systèmes favorisant un lien social fort | 6 |
| 3. Des perspectives majeures, au-delà des enjeux locaux et alimentaires | 7 |
| III. Les clusters d'innovation sociale : quand les acteurs de la solidarité et de l'innovation décident de se regrouper | 8 |
| 1. Une dynamique récente de <i>clusterisation</i> et d'innovation | 8 |
| 2. Un mode de développement local combinant toutes les dimensions de la proximité | 9 |
| 3. Les PTCE : des clusters d'innovation sociale à la française | 9 |
| CONCLUSION | 11 |
| BIBLIOGRAPHIE | 12 |

AVANT-PROPOS

La notion de proximité contient une dimension à la fois géographique et relationnelle qui l'inscrit au cœur de l'économie sociale puisque la gouvernance démocratique qui caractérise le fonctionnement des organisations de ce secteur place leurs membres au centre du processus de décision, privilégie l'intérêt collectif à l'intérêt individuel et œuvre au développement de la cohésion sociale.

La proximité s'intègre aussi pleinement dans des activités et des dynamiques à fort potentiel de croissance, et dans lesquels l'économie sociale joue un rôle décisif. Au sein des services à la personne bien sûr, où les associations sont très présentes, mais aussi dans des modes particuliers d'échange de produits et de structuration d'entreprises en progression depuis quelques temps : les circuits courts et les clusters d'innovation sociale.

Ce constat s'avère d'autant plus percutant que nous assistons à l'émergence de nouveaux besoins sociétaux partout en Europe, liés notamment au vieillissement de la population, à l'augmentation de la pauvreté, de l'exclusion sociale, ou encore à la crise écologique.

Autant de défis locaux et globaux conférant à l'économie verte et à l'économie de proximité une nouvelle envergure que les entreprises de l'économie sociale traduisent par des réponses innovantes, solidaires et durables.

Ce secteur, inscrit dans l'ADN de PLS, représente l'avenir de nos économies et mérite d'être davantage reconnu au niveau européen.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

INTRODUCTION

La notion de « proximité » repose sur un aspect spatial et non spatial permettant de distinguer deux types de proximité : la proximité géographique et la proximité organisée. La première, de nature objective, décrit la situation relative des acteurs dans l'espace. La seconde relève plus de la subjectivité : elle est d'essence relationnelle, et décrit « *la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres* »¹. Cette dernière forme de proximité peut se traduire aussi par la relation entretenue entre un prestataire et un usager.

La grande majorité des économistes européens qui ont étudié la notion de « proximité » n'ont pas fait le lien avec l'économie sociale, et se sont surtout basés sur le volet géographique de la proximité. La question initiale posée par l'École française de la proximité dans les années 1990 est simple : comment la proximité géographique génère-t-elle des avantages économiques² ? La proximité a donc été abordée principalement à travers l'étude des districts industriels ou des milieux innovateurs. Par conséquent, la place spécifique que pourraient occuper les acteurs de l'économie sociale dans le développement des territoires et des interactions entre ses membres, n'a pratiquement pas été repérée.

Or, l'économie sociale, qui représente 10% de l'ensemble des entreprises au sein de l'Union européenne (UE) et 6,5% de l'emploi total rémunéré³, est composée d'entités comme les associations ou les coopératives dont le champ d'action est essentiellement local et qui ont un solide ancrage territorial⁴. Ces structures se caractérisent également par leur capacité à créer de la cohésion et des liens forts. En interne d'abord – à travers le respect de valeurs spécifiques comme la primauté de la personne sur le capital, l'adhésion volontaire et ouverte, la participation démocratique des membres – mais aussi dans leurs relations avec l'extérieur – via les services qu'elles rendent et l'utilité sociale qu'elles créent.

Les réflexions autour de cette question sont d'autant plus pertinentes qu'on assiste à l'heure actuelle à l'émergence de nouveaux « besoins de proximité », générés par des phénomènes aussi divers et variés que la mondialisation, les crises alimentaires et environnementales, la désagrégation des systèmes intégrateurs, la crise de la démocratie participative, ou encore le vieillissement de la population. Dans ces conditions, l'économie de proximité, définie au sens large comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe et en lien avec le territoire, constitue une réponse à ces défis majeurs⁵.

L'objectif de cette note d'analyse est de démontrer que l'économie sociale, en se positionnant pleinement sur les deux types de proximité et en optimisant leur articulation, représente une réponse adéquate à l'émergence de ces nouveaux besoins. Nous nous baserons pour cela sur deux gisements majeurs de l'économie de proximité dans lesquels l'ESS joue un rôle décisif : les services de proximité et les circuits courts. La troisième partie de cette note sera consacrée à un mode de structuration d'entreprises en progression depuis peu de temps et qui illustre bien les liens entre proximité et économie sociale : le cluster d'innovation sociale.

¹ GILLY J-P., TORRE A., *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris, 2000.

² ZIMMERMANN J-B., « Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée », *Revue française de gestion*, vol. 4, n°184, pp.105-118.

³ Observatoire européen de l'Économie sociale, <http://www.ess-europe.eu/> (consulté le 01/04/2015).

⁴ COLLETIS G., GIANFALDONI P., RICHEL B., « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Recma*, n°296, p. 8-25.

⁵ Conseil économique, social et environnemental (CESE), *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, octobre 2010.

I. LES SERVICES DE PROXIMITÉ : UNE RELATION SINGULIÈRE ENTRE LE PRESTATAIRE ET L'USAGER

En conciliant utilité sociale et activité économique, et en donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, les associations et coopératives du secteur des services de proximité s'inscrivent pleinement dans l'économie sociale. Ces services font l'objet d'importants travaux de recherche⁶, et de nombreux pays au sein de l'Union européenne ont mis en place des politiques afin de les soutenir, au cours des années 2000.

1. UN SECTEUR DIFFICILE À CERNER EN EUROPE

Néanmoins, il n'existe pas d'expression ni de définition commune entre les États membres pour les caractériser⁷. Les termes de « services de proximité » sont surtout employés en Belgique, alors que ceux de « services à la personne » sont plus répandus en France. Au niveau européen, on parle aussi des « services aux ménages » – ou « *personal and household services* » (PHS).

Ces services regroupent une grande diversité d'activités, dont le périmètre n'est pas stabilisé. En 1996, dans le cadre d'une réflexion sur les initiatives locales de développement et d'emploi (ILDE)⁸, la Commission européenne a énuméré 4 domaines au sein des services de proximité : les services à la vie quotidienne, les services d'amélioration du cadre de vie, les services culturels et de loisir et les services d'environnement. Reconnaisant leur contribution au bien-être à domicile des familles, elle y inclut « *la garde d'enfant, les soins et assistance aux personnes âgées et handicapées, le ménage, les cours de soutien scolaire, le bricolage, le jardinage, la maintenance informatique, etc.*, »⁹.

Toujours selon la Commission européenne, tout en gardant à l'esprit l'existence de difficultés d'appréhension statistique de leurs activités, les services de proximité emploient environ 7,5 millions de personnes dans l'UE, et leur poids économique représente 3% du PIB européen¹⁰.

2. ENTRE PROXIMITÉ OBJECTIVE ET PROXIMITÉ SUBJECTIVE : LE RÔLE DE LA CONFIANCE

Jean-Louis Laville et Marthe Nyssens proposent une définition particulièrement intéressante de ces services, qui met en avant les différentes formes de proximité qu'ils sous-tendent. Selon ces auteurs, il s'agit de « *services répondant à des demandes individuelles ou collectives à partir d'une proximité soit objective, parce que ancrée sur un espace local restreint, soit subjective, c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation* »¹¹.

⁶ Notamment en France et en Belgique. Citons, entre autres, les travaux de Florence Jany-Catrice, Jean Gadrey, Jean-Louis Laville, ou encore Marthe Nyssens.

⁷ GARNER H., LEUTHEREAU-MOREL N., *Gouvernance et organisation des services à la personne en Europe*, décembre 2014.

⁸ Commission européenne, *Premier rapport sur les initiatives locales de développement et d'emploi. Des leçons pour les pactes territoriaux et locaux pour l'emploi*, SEC (96) 2061, novembre 1996.

⁹ Commission européenne, *Document de travail des services de la Commission sur l'exploitation des possibilités de création d'emplois offerts par les services aux personnes et aux ménages*, SWD (2012) 95 final, avril 2012.

¹⁰ GARNER H., LEUTHEREAU-MOREL N. (2014), *op.cit.*

¹¹ LAVILLE J-L., NYSSENS M., « Solidarity-Based Third Sector Organizations in the "Proximity Services" Field : a European Francophone Perspective », *Voluntas*, 11-1, pp. 67-84, 2000.

La relation entre le prestataire et l'utilisateur implique donc à la fois une proximité physique et/ou relationnelle, déterminante pour la qualité du service. Cette disposition particulière engendre des conséquences notables. D'un point de vue purement économique, ces services sont peu productifs, le prestataire devant obligatoirement être en contact direct avec l'utilisateur. Ces faibles gains de productivité font d'ailleurs que l'économie orthodoxe ne s'intéresse que très peu à ces services, qui représentent pourtant une source d'emplois considérable¹². D'autre part, étant donné l'intensité de la proximité subjective entre l'utilisateur et le prestataire, qui se traduit par l'intrusion selon des formes différentes dans l'intimité des individus et des familles, la confiance est primordiale¹³.

Cette spécificité des relations interindividuelles, inhérente aux services de proximité, renvoie à d'autres questions majeures, comme celles sur les compétences requises et la professionnalisation au sein du secteur (contenu technique mais aussi psychologique et parfois affectif)¹⁴.

3. DES SERVICES INDIVIDUELS ENGENDRANT DE NOMBREUX BÉNÉFICES COLLECTIFS

Le développement des services de proximité représente un enjeu fondamental dans nos sociétés actuelles. Ils constituent en effet une solution adéquate face à l'apparition de nouveaux besoins qui réclament de la proximité, à la fois géographique et organisée. C'est particulièrement le cas d'un point de vue démographique (vieillesse de la population, sédentarité, baisse de la natalité) et socio-économique (défi du chômage, de l'exclusion sociale, de la pauvreté, hausse du taux d'activité des femmes).

En plus de la dimension de « proximité », ces services ont une dimension collective non négligeable. Ils génèrent en effet de nombreuses externalités positives, et notamment en termes d'amélioration de la santé, de l'éducation ou encore du marché du travail. Par exemple, dans le cas des services aux personnes âgées, l'intervention d'une aide engendre, outre la satisfaction directe et privée de la personne âgée, des bénéfices pour son entourage (famille, voisinage) qui se trouve en partie déchargée de cette attention. Elle peut aussi contribuer au maintien et au développement de commerces de proximité dans le quartier. Ces services créent donc des « externalités multilatérales et sociales »¹⁵, qui peuvent se concrétiser plus globalement par « une réduction des dépenses passives, la réduction du travail au noir, l'accès à l'emploi et à la formation des femmes, les dépenses sanitaires et sociales »¹⁶.

¹² GADREY J., *Socio-Économie des services*, La Découverte, Paris, 2003.

¹³ Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, Rubrique « Dictionnaire », <http://www.ces.ulg.ac.be> : <http://bit.ly/1GbNVPE> (consulté le 14/04/2015).

¹⁴ DUMALIN F., RAHOU N., « Services à la personne. Évolutions, organisation et conditions de travail », *Éditions de l'Anact*, mai 2008.

¹⁵ PETRELLA F., « Caractéristiques des services et enjeux collectifs, Partie 1, Les Services de Proximité, Quels modes d'organisation socio-économiques pour quels enjeux ? », chapitre 1, *Cahiers du Cerisis*, 98/6, Université catholique de Louvain, 1998.

¹⁶ LAVILLE J-L., NYSENS M. (sous la direction de), *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris, La Découverte (Bibliothèque du MAUSS), 2001.

II. LES CIRCUITS COURTS : DES LIENS PLUS DIRECTS ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Depuis quelques années, le mode d'achat et de vente en circuit court – en particulier dans la filière des produits alimentaires – prend de plus en plus d'ampleur, partout en Europe. Cette forme d'organisation, porteuse d'un développement local durable, social et solidaire, est une composante essentielle de l'économie sociale. Elle fait écho aux racines du mouvement, notamment aux coopératives de producteurs et de consommateurs.

1. UNE VOLONTÉ DE RETOUR AU « LOCAL »

La demande sociale en faveur du local, et en particulier pour les produits locaux, est un phénomène assez nouveau. Pour Jean-Louis Guigou, « *plus le mondial se généralise et gagne en puissance, plus en réaction le niveau local s'organise et regagne de l'intérêt* »¹⁷. Selon lui, les populations associent le territoire à la singularité et aux repères, alors que le global suscite de nouvelles craintes. Face à ces dernières, de nouveaux besoins de proximité sont apparus. Deux illustrations : les crises alimentaires ont provoqué un besoin accru de confiance et de traçabilité ; la crise écologique a entraîné de nouveaux phénomènes de consommation, comme le « manger local ». Dans ces conditions, les circuits courts représentent une réponse particulièrement pertinente à ces demandes.

Cet engouement en faveur des circuits courts alimentaires a été pris en compte, certes timidement, par l'Union européenne. La Commission européenne les définit comme « *des circuits d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs* »¹⁸. De par les enjeux alimentaires et agricoles importants qu'elle sous-tend, cette question est particulièrement étudiée au niveau européen dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC)¹⁹.

Une étude menée en 2010 par le Comité des régions permet d'évaluer la présence des circuits courts alimentaires dans l'Union européenne. Elle recense 110 initiatives ou familles d'initiatives de ce type menées dans 23 États membres²⁰.

2. DES SYSTÈMES FAVORISANT UN LIEN SOCIAL FORT

Bien qu'il n'existe pas de critère établi officiellement à l'échelle européenne, il est souvent admis qu'un circuit court est un processus commercial dont le nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation se limite à zéro ou ne dépasse pas un²¹.

Un circuit court « de proximité », quant à lui, ne tient pas compte du nombre d'intermédiaires, mais de la distance géographique entre le producteur et le consommateur. La distance fixée est variable en fonction

¹⁷ GUIGOU J.-L., « Une nouvelle pensée territoriale », *Économie rurale*, n°261, pp 54-60, 2001.

¹⁸ Règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil.

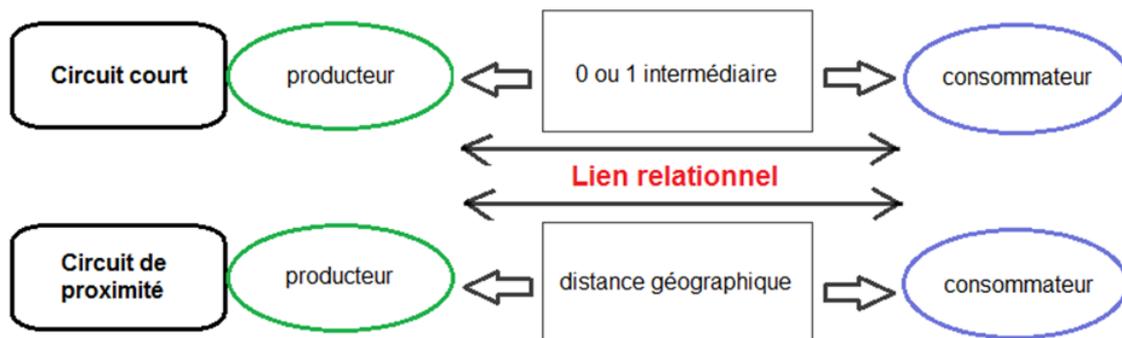
¹⁹ Commission européenne, Communication « La PAC à l'horizon 2020 : alimentation, ressources naturelles et territoire – relever les défis de l'avenir », COM (2010) 672 final du 18 novembre 2010.

²⁰ Comité des régions, *Marketing on local food markets*, étude préparée par Progress consulting Srl, 98 p, 2010.

²¹ CHAFFOTTE L., CHIFFOLEAUX Y., « Vente directe et circuits courts : évaluation, définition et typologie », *Les Cahiers de l'Observatoire CROC n°1*, INRA, Montpellier, février 2007.

des États membres et du type de production concernée. En France par exemple, il est considéré que la proximité maximum est d'environ de 30km pour des produits agricoles simples, et peut aller jusque 80km pour ceux nécessitant une transformation²².

Dans les deux cas, ces systèmes renvoient à un enjeu relationnel très fort : même si certaines études insistent davantage sur la relation marchande, les circuits courts favorisent avant tout un lien social. Entre le producteur et le consommateur certes, mais aussi, et de plus en plus, entre l'ensemble des acteurs du territoire considéré. Les circuits courts relèvent en effet de moins en moins d'initiatives individuelles, et de nouveaux paramètres liés à l'économie de proximité apparaissent, comme « *la valorisation des réseaux locaux via l'implication des parties prenantes favorables à l'existence d'un tissu industriel local, mais aussi des associations, des aménageurs etc.*, »²³.



Source : Réalisation de l'auteur.

De multiples exemples existent partout en Europe. À Huelva, en Espagne, le gouvernement provincial soutient activement les canaux de distribution courts et l'acquisition des produits qui ont une origine locale. Des campagnes de promotion des produits locaux – en particulier l'huile d'olive et la conserverie – sont organisées depuis 2010, dans les marchés et les foires. La plupart des producteurs d'huile d'olive sont regroupés en coopératives pour vendre leurs produits. La Fédération andalouse d'entreprises coopératives agricoles (FAECA) joue le rôle d'intermédiaire. Ces campagnes permettent ainsi de redéfinir la relation entre le secteur primaire et les agglomérations urbaines, mais aussi de créer des liens entre des acteurs divers : les producteurs, les consommateurs, les agents commerciaux ou encore les intermédiaires (restaurants, centres commerciaux, supermarchés, etc.)²⁴.

3. DES PERSPECTIVES MAJEURES, AU-DELÀ DES ENJEUX LOCAUX ET ALIMENTAIRES

Les circuits courts, en agissant sous l'angle de la proximité, offrent non seulement des avantages en termes de développement local, de valeur ajoutée locale produite, ou de cohésion sociale et territoriale mais ils répondent aussi aux grands défis globaux de nos sociétés actuelles. Les défis environnementaux d'abord, en réduisant notamment le bilan carbone. Les défis économiques, en contribuant à la création ou au maintien d'emplois. Les défis sociaux enfin, en développant les solidarités, l'amélioration du cadre de vie etc.

Enfin, il faut souligner que si le concept de circuit court est encore très largement lié au secteur alimentaire, cette approche se développe également dans d'autres secteurs : *l'open data*, l'énergie, la finance solidaire, l'habitat, la culture, le commerce équitable, ou encore la santé²⁵.

²² ADEME, Rubrique « La lettre Éco-acteurs n°15 – Décembre 2011 », <http://www.ecoacteurs.ademe.fr/> : <http://bit.ly/1PLv2on> (consulté le 14/04/2015).

²³ DAGRON P. (sous la direction de), *Guide des bonnes pratiques pour le développement de l'économie de proximité*, Éditions AC3A, 2011.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ BERNON F. (sous la direction de), « Les circuits courts de l'Économie sociale et solidaire », *Les publications du labo*, Le Labo de l'ESS, juin 2013.

III. LES CLUSTERS D'INNOVATION SOCIALE : QUAND LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INNOVATION DÉCIDENT DE SE REGROUPER

La capacité novatrice des structures de l'ESS s'est traduite ces dernières années par une multitude d'initiatives en faveur de l'innovation sociale. Toutefois, afin d'augmenter davantage leurs impacts sur les territoires, les interrogations sur leurs modes de structuration sont plus que jamais d'actualité.²⁶

1. UNE DYNAMIQUE RÉCENTE DE CLUSTERISATION ET D'INNOVATION

De plus en plus d'experts s'accordent sur le fait que les innovations technologiques et sociales sont indissociables d'une implantation territoriale de clusters ou pôles de compétitivité. Ils désignent « *un groupe d'entreprises et d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires* »²⁷. Cette forme de mutualisation et de coopération, basée avant tout sur une proximité géographique, permet ainsi de créer des externalités positives, comme une réduction des coûts ou un transfert facilité des idées et des informations.

Si les travaux de Schumpeter, dès le début du 20^{ème} siècle, soulignaient déjà le rôle déterminant de l'innovation, l'intérêt et les réflexions autour de l'innovation sociale sont récents. Sa conceptualisation émerge dans les années 1990, et la notion demeure encore aujourd'hui assez floue. Elle désigne au sens large une nouvelle solution (idées, produits, services, modèles) à un problème social. Celle-ci pouvant porter aussi bien sur la finalité que sur les processus – notamment sur la gouvernance²⁸. Elle a également pour but de créer de nouvelles relations ou collaborations sociales, et relève donc largement de la proximité organisée.

Dans ce contexte propice à la *clusterisation* et aux nouvelles formes d'innovations, les clusters d'innovation sociale connaissent depuis peu de temps un gain d'intérêt non négligeable en Europe. La Commission européenne estime qu'ils ont un rôle crucial à jouer afin de stimuler l'innovation sociale dans les États membres. Elle définit ce type de cluster de façon très large, comme un « *parc industriel dynamique et unique avec une dimension sociale, des espaces de bureaux et de réunion et des équipements de laboratoires* »²⁹. Plus précisément, on peut considérer qu'il regroupe sur un territoire donné, des lieux (incubateur, pépinière, *fab lab*, tiers-lieux), des moyens de recherche-développement, des capacités de financement, et des organisations publiques et essentiellement de l'ESS³⁰.

²⁶ MATRAY M., POISAT J., « Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales », *Cahiers du Cirtes* Hors-Série 4, Presses Universitaires de Louvain, 2014, p. 664.

²⁷ PORTER M., « Clusters and the New Economics of Competition », *Harvard Business Review*, Cambridge (Massachusetts), novembre-décembre 1998, p. 77-90.

²⁸ NDIAYE A., *Clusters, EcoQuartiers, innovation sociale et Économie sociale et solidaire : le cas du projet Darwin l'Éco-Système à Bordeaux*, XIIIe Rencontres du RIUESS Nancy / 6-8 juin 2012, « L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société ».

²⁹ Commission européenne, *Guide to social innovation*, février 2013.

³⁰ Le cinquième pôle, Rubrique « Clusters d'innovation sociale », <http://lecinquiempole.fr/> : <http://bit.ly/1bKkZBA> (consulté le 14/04/2015).

2. UN MODE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL COMBINANT TOUTES LES DIMENSIONS DE LA PROXIMITÉ

L'enjeu soulevé par ces structures en termes de proximité est essentiel : passer des territoires d'agglomération caractérisés par une proximité géographique, à des territoires de spécialisation définis par proximités géographique et organisationnelle et des territoires de spécification qui cumulent proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle³¹.

En suivant cette logique de spécification, les entreprises et autres organisations qui décident de se rassembler sur un territoire recherchent certes une maîtrise des coûts – via la proximité spatiale – et une dynamique professionnelle de spécialisation (dans un secteur) – via la proximité organisationnelle – comme c'est le cas des clusters traditionnels. La nouveauté qui caractérise ce mode de développement local par les clusters d'innovation sociale est qu'il repose en plus fortement sur une proximité institutionnelle. Cette forme de proximité signifie que les acteurs économiques partagent « *un espace commun composé de représentations, de modèles et de règles appliqués à la pensée et à l'action* »³². Par conséquent, cet espace commun de normes et de valeurs permet de mobiliser des compétences susceptibles d'être engagées dans la résolution de problèmes « inédits », et notamment sociaux³³.

En Espagne, l'ONG DenokInn (Centre basque pour l'innovation sociale) a lancé en 2010 un parc d'innovation sociale (SI Park) près de Bilbao, reconnu par la Commission européenne comme le premier parc de ce type en Europe³⁴. Financé initialement par les autorités locales et le gouvernement espagnol, il rassemble entreprises, autorités publiques, universités, associations, fondations et coopératives, afin d'identifier ensemble des besoins sociaux et de créer des solutions diffusables à grande échelle. Par exemple, le parc forme des groupes de personnes sans emploi pour mener à bien leurs projets. Cette « *Silicon Valley* » de l'innovation sociale comprend quatre types de services : un laboratoire d'innovation sociale, un centre de formation, un incubateur de projets socialement innovants et un laboratoire de fabrication (*fab lab*)³⁵.

3. LES PTCE : DES CLUSTERS D'INNOVATION SOCIALE À LA FRANÇAISE

Il est difficile d'aborder la dynamique du groupement et de la coopération entre acteurs de l'innovation sociale sans évoquer les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Ils « *regroupent, sur un même territoire, des entreprises de l'ESS qui s'associent à d'autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation. Ensemble, ces acteurs mettent en œuvre une stratégie commune et pérenne de mutualisation, au service de projets économiques socialement innovants, porteurs d'un développement local durable et créateurs d'emplois dans les territoires* »³⁶.

Inspirée des pôles de compétitivité lancés en 2005 par le gouvernement français, cette notion a émergé récemment en France grâce à plusieurs réseaux actifs dans l'économie sociale et solidaire³⁷. Ces

³¹ DUPUY Y., GILLY J.-P., LUNG Y., « De l'analyse sectorielle à l'analyse territoriale : pour une approche méso-économique », in Itçaina I., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Presses universitaires de Rennes, 113 - 129.

³² KIRAT T., LUNG Y., « Innovation and proximity. Territories as loci of collective learning processes », *European Urban and Regional Studies*, 6 (1), 1999.

³³ COLLETIS G., « Développement local, proximités et rencontres productives. Le cas des dynamiques de développement de la région toulousaine », *Colloque de l'ASRDLF*, 2007.

³⁴ Commission européenne, *Guide to innovation social*, février 2013.

³⁵ Social Innovation Europe, Rubrique « Countries Directory : Spain », <https://webgate.ec.europa.eu/socialinnovationeurope/fr : http://bit.ly/1HNEQqi> (consulté le 14/04/2015).

³⁶ Le portail de l'Économie et des Finances, Rubrique « Archives », <http://www.economie.gouv.fr : http://bit.ly/1b6fXxQ> (consulté le 22/04/2015).

³⁷ Le Labo de l'ESS, le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), le Conseil national des Chambres régionales de l'Économie sociale et solidaire (CNCRES), le réseau COORACE, le Mouvement pour l'Économie solidaire (MNES).

derniers ont lancé un appel à projet fin 2011, afin de valoriser et de développer ce type de structures. Cet appel a connu un large succès : 150 réponses, pour 21 pôles témoins retenus³⁸.

Cet engouement pour les PTCE a interpellé les autorités publiques françaises, qui ont décidé de les inscrire dans la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire³⁹. Le gouvernement a déjà lancé deux appels à projets PTCE : l'un en 2013, apportant un appui financier à 23 PTCE en phase de consolidation ou d'émergence ; l'autre très récemment, en avril 2015.

Au total, qu'ils soient pôles témoins, financés par l'État ou pôles en émergence, il existerait aujourd'hui plus d'une centaine d'initiatives PTCE dans toute la France⁴⁰.

Initiatives et Cité est une référence française incontournable en matière de cluster d'innovation sociale. Basé à Lille et formalisé en 2010, le cluster est composé de 19 entreprises de l'ESS autour des métiers de la formation, du conseil et de la communication⁴¹. Pour réaliser ces services, qui s'adressent principalement aux acteurs locaux (associations, collectivités, élus, habitants, chefs d'entreprise...), les entreprises du cluster articulent leurs activités à travers une collaboration étroite et une mutualisation des compétences. Initiatives et Cité affiche donc une double proximité : géographique, par la localisation des membres en un même lieu ; organisée, par les relations fonctionnelles existantes entre eux. Cette interaction réticulaire permet de créer une ambiance productive et de générer des externalités positives⁴². Depuis 2014, le cluster est porteur, en association avec la communauté urbaine de Lille, du PTCE Lille MétroPôle Solidaire. Ce PTCE a vocation de renforcer les coopérations entre acteurs locaux en matière d'innovation sociale, en accompagnant notamment des projets innovants dans une logique d'incubation et de mutualisation des moyens⁴³.

³⁸ MATRAY M., POISAT J. (2014), *op.cit.*

³⁹ Article 9 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire.

⁴⁰ Le Labo de l'ESS, Rubrique « Actualités », <http://www.lelabo-ess.org/> ; <http://bit.ly/1DPAwpm> (consulté le 22/04/2015).

⁴¹ Initiatives et Cité, <http://www.initiativesetcite.com/> (consulté le 22/04/2015).

⁴² NDIAYE A. (2012), *op.cit.*

⁴³ Site web d'Initiatives et Cité.

CONCLUSION

De nouvelles problématiques socio-économiques, démographiques ou environnementales majeures ont émergé ces dernières années, créant ainsi de nouveaux besoins et nous incitant à penser davantage notre modèle sociétal en termes de « proximité ».

La proximité géographique est souvent présentée comme la solution miracle à de nombreux maux. Elle s'intègre de plus en plus dans les stratégies élaborées par les autorités publiques, les entreprises et la société civile. Les emplois de proximité, les districts industriels ou encore la police de proximité constituent des dispositifs de ce type particulièrement d'actualité.

Néanmoins, cette forme de proximité n'entraîne pas forcément d'interactions entre les différentes parties prenantes – nécessaires pourtant pour engendrer des bénéfices individuels et collectifs. L'encastrement social créé par la dimension organisée de la proximité doit donc venir renforcer la proximité géographique.

Les trois grandes illustrations choisies dans cette note d'analyse – les services de proximité, les circuits courts et les clusters d'innovation sociale – démontrent tout le potentiel des structures de l'ESS pour satisfaire les nouveaux besoins de proximité et répondre de façon adéquate aux défis majeurs de notre société. Celles-ci se positionnent pleinement sur les deux principaux types de proximités en optimisant leur articulation : elles se basent en effet sur un solide ancrage territorial et disposent d'une capacité remarquable à créer de la cohésion et des liens forts. Le partage d'un système commun de valeurs et de représentations permet à ces structures d'agir de façon coordonnée et collaborative afin de rendre les territoires plus solidaires et durables.

Par conséquent, l'intégration des acteurs de l'économie sociale dans les stratégies politiques et entrepreneuriales doit être fortement encouragée. En particulier, les acteurs publics et privés nationaux ainsi que les institutions européennes ont un rôle important à jouer dans la création d'un environnement favorable à la reconnaissance et au développement des services de proximité, des circuits courts et des clusters d'innovation sociale. L'échange de bonnes pratiques sur ces sujets s'avère essentiel, tout comme la mise en place de réglementations et de financements adéquats pour les soutenir.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- BERNON F. (sous la direction de), « Les circuits courts de l'Économie sociale et solidaire », *Les publications du labo*, Le Labo de l'ESS, juin 2013.
- CHAFFOTTE L., CHIFFOLEAUX Y., « Vente directe et circuits courts : évaluation, définition et typologie », *Les cahiers de l'Observatoire CROC n°1*, INRA, Montpellier, février 2007.
- COLLETIS G., « Développement local, proximités et rencontres productives. Le cas des dynamiques de développement de la région toulousaine », *Colloque de l'ASRDLF*, 2007.
- COLLETIS G., GIANFALDONI P., RICHEZ BATTESTI N., « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Recma*, n°296, p. 8-25.
- DAGRON P. (sous la direction de), *Guide des bonnes pratiques pour le développement de l'économie de proximité*, Éditions AC3A, 2011.
- DUMALIN F., RAHOU N., « Services à la personne. Evolutions, organisation et conditions de travail », *Éditions de l'Anact*, mai 2008.
- GARNER H., LEUTHEREAU-MOREL N., *Gouvernance et organisation des services à la personne en Europe*, décembre 2014.
- GUIGOU J-L., « Une nouvelle pensée territoriale », *Économie rurale*, n°261, pp54-60, 2001.
- KIRAT T., LUNG Y., « Innovation and proximity. Territories as loci of collective learning processes », *European Urban and Regional Studies*, 6 (1), 1999.
- LAVILLE J-L., NYSSENS M., « Solidarity-Based Third Sector Organizations in the "Proximity Services" Field : a European Francophone Perspective », *Voluntas*, 11-1, pp. 67-84, 2000.
- MATRAY M., POISAT J., « Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales », *Cahiers du Cirtes Hors-Série 4*, Presses Universitaires de Louvain, 2014, Hors-Série 4, p. 664.
- NDIAYE A., *Clusters, EcoQuartiers, innovation sociale et Économie sociale et solidaire : le cas du projet Darwin l'Éco-Système à Bordeaux*, XIIe Rencontres du RIUESS Nancy / 6-8 juin 2012, « L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société ».
- PETRELLA F., « Caractéristiques des services et enjeux collectifs, Partie 1, Les Services de Proximité, Quels modes d'organisation socio-économiques pour quels enjeux ? », chapitre 1, *Cahiers du Cerisis*, 98/6, Université catholique de Louvain, 1998.
- PORTER M., « Clusters and the New Economics of Competition », *Harvard Business Review*, Cambridge (Massachusetts), novembre-décembre 1998, p. 77-90.
- ZIMMERMANN J-B., « Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée », *Revue française de gestion*, vol. 4, n°184, pp.105-118.

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

- Comité des régions, *Marketing on local food markets*, étude préparée par Progress consulting Srl, 98 p, 2010.
- Commission européenne, Communication « La PAC à l'horizon 2020 : alimentation, ressources naturelles et territoire – relever les défis de l'avenir », COM (2010) 672 final du 18 novembre 2010.
- Commission européenne, *Premier rapport sur les initiatives locales de développement et d'emploi. Des leçons pour les pactes territoriaux et locaux pour l'emploi*, SEC(96) 2061, novembre 1996.

- Commission européenne, *Guide to social innovation*, février 2013.
- Commission européenne, *Document de travail des services de la Commission sur l'exploitation des possibilités de création d'emplois offerts par les services aux personnes et aux ménages*, SWD (2012) 95 final, avril 2012.
- Conseil économique, social et environnemental (CESE), *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française*, octobre 2010.

OUVRAGES

- DUPUY Y., GILLY J-P., LUNG Y, « De l'analyse sectorielle à l'analyse territoriale : pour une approche méso-économique », in Itçaina I., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Presses universitaires de Rennes, 113 - 129.
- GADREY J., *Socio-Economie des services*, La Découverte, Paris, 2003.
- GILLY J-P., TORRE A., *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris, 2000.
- LAVILLE J-L., NYSSENS M. (sous la direction de), *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris, La Découverte (Bibliothèque du MAUSS), 2001.

RESSOURCES WEB

- ADEME, Rubrique « La lettre Éco-acteurs n°15 – Décembre 2011 », <http://www.ecoacteurs.ademe.fr/> : <http://bit.ly/1PLv2on> (consulté le 14/04/2015).
- Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, Rubrique « Dictionnaire », <http://www.ces.ulg.ac.be> : <http://bit.ly/1GbNVPE> (consulté le 14/04/2015).
- Initiatives et Cité, <http://www.initiativesetcite.com/> (consulté le 22/04/2015).
- Le cinquième pôle, Rubrique « Clusters d'innovation sociale », <http://lecinquiempole.fr/> : <http://bit.ly/1bKkZBA> (consulté le 14/04/2015).
- Le Labo de l'ESS, Rubrique « Actualités », <http://www.lelabo-ess.org/> : <http://bit.ly/1DPAwpn> (consulté le 22/04/2015).
- Observatoire européen de l'Économie sociale, <http://www.ess-europe.eu/> (consulté le 01/04/2015).
- Portail de l'Économie et des Finance, Rubrique « Archives », <http://www.economie.gouv.fr/> : <http://bit.ly/1b6fXxO> (consulté le 22/04/2015).
- Social Innovation Europe, Rubrique « Countries Directory : Spain », <https://webgate.ec.europa.eu/socialinnovationeurope/fr> : <http://bit.ly/1HNEQgl> (consulté le 14/04/2015).

TEXTES JURIDIQUES

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire.
- Règlement (UE) n ° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n ° 1698/2005 du Conseil.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

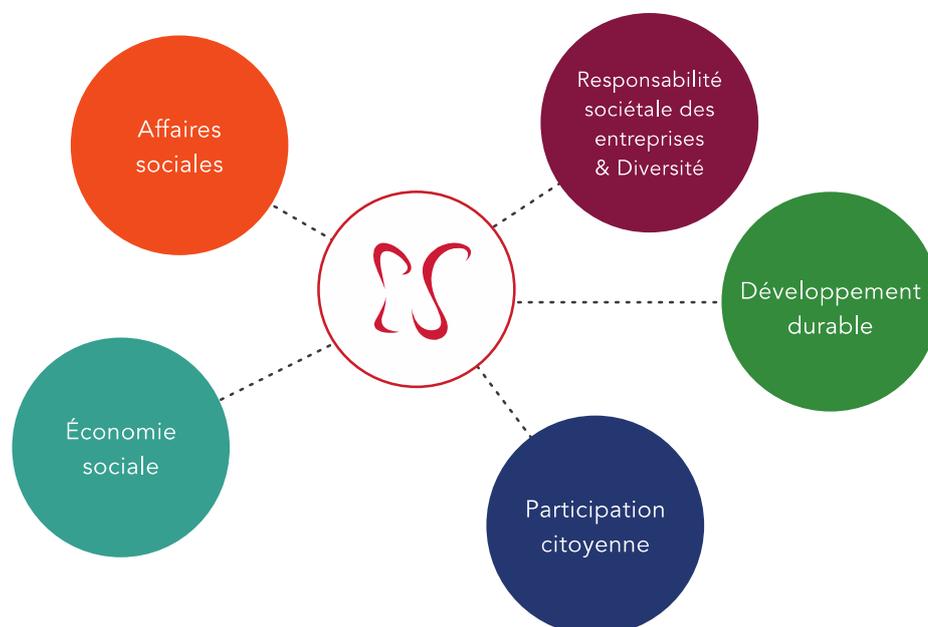
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Les initiatives citoyennes européennes : un échec ?* Éric Moranval, mai 2015.
- *L'économie circulaire en Europe : un pas en avant, deux pas en arrière ?* Stefano Messina, avril 2015.
- *Commission Juncker : quelle politique pour l'emploi ?* Léa Bottani-Dechaud, avril 2015.
- *Dynamiques territoriales en Europe : quand l'ascenseur est en panne, on prend l'escalier...* Paul Vermeulen, avril 2015.
- *L'Économie sociale et solidaire au Luxembourg : bilan et perspectives.* Pierre Perard, avril 2015.
- *Commission Juncker : quelle politique pour l'environnement ?* Estelle Huchet, mars 2015.
- *Les PEP33 au cœur de la stratégie Europe 2020.* Léa Bottani-Dechaud, mars 2015.
- *Pour un renforcement de la solidarité intergénérationnelle européenne.* Éric Moranval, mars 2015.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.
- *Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?* Caroline Benech, Ingrid Dupuis, Marta Gazzola, Miriam Gouverneur, Yoann Zaouche, et al., n°31, mars 2013.
- *Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.* Elise Dubetz, n°30, septembre 2012.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Politiques de versement des prestations sociales en Europe - Étude de cas comparative.* POUR LA SOLIDARITÉ et groupe Up, mars 2015.
- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive.* En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines.* Maïté Crama, juin 2014
- *Habitat et inclusion sociale des personnes en situation de handicap en Europe.* Sanjin Plakalo, décembre 2013.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, soucieuse de l'harmonie sociétale et environnementale des territoires susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles sont confrontées nos sociétés.

Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS investit depuis plus de dix ans dans la promotion de ces nouvelles formes d'entreprendre et poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles pistes comme les emplois verts, les coopératives d'énergies renouvelables ou encore la culture vecteur d'inclusion.

Exclusion sociale, vieillissement de la population, crise alimentaire et écologique... Ces problématiques actuelles génèrent de nouveaux besoins de proximité, entendue dans sa double dimension géographique et relationnelle. PLS démontre à travers cette note que l'économie sociale, en articulant idéalement ces deux types de proximité, offre des solutions à la fois innovantes, solidaires et durables à ces enjeux majeurs.

Cette publication se concentre sur trois champs majeurs de l'économie de proximité au sein desquels les structures de l'ESS, dotées d'un solide ancrage territorial et d'une capacité à créer de la cohésion et des liens sociaux forts, permettent de générer des interactions multiples et des externalités positives.

La première partie de la note explore le cas des services à la personne, secteur dans lequel les associations ont toujours été très présentes. La proximité physique et relationnelle entre le prestataire et l'utilisateur exige une relation de confiance primordiale. De plus, ces services interpersonnels engendrent de nombreux bénéfices collectifs, notamment en termes d'amélioration de la santé

La deuxième partie se penche sur les circuits courts. Ce mode particulier d'échange de produits – principalement alimentaires – est en pleine progression depuis quelques années en Europe. Intégrant de façon active les coopératives, ils reposent sur une relation plus directe entre les producteurs et les consommateurs. Ces systèmes favorisent non seulement la cohésion et le développement local, mais ils contribuent aussi à répondre à des défis plus globaux comme la réduction du bilan carbone.

Les clusters d'innovation sociale font l'objet de la dernière partie. Ils résultent de dynamiques encore plus récentes, liées aux réflexions sur les modes de structuration des acteurs de l'innovation et de l'économie sociale. Le regroupement de ces derniers sur un territoire donné permet de combiner toutes les dimensions de la proximité, facilitant ainsi la mobilisation de moyens et de compétences engagés dans la résolution de problèmes sociaux.

Cette note s'appuie sur une importante bibliographie, à quoi s'ajoutent de nombreux exemples de bonnes pratiques et d'expériences européennes.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink